

**Accord franco-suisse
relatif à la déclaration d'option pour satisfaire
aux obligations du service national en France**

**Liste des pièces à fournir pour l'obtention
du certificat modèle A**

**(article 3 de la convention entre le gouvernement de la république française et
le conseil fédéral suisse du 16 novembre 1995)**

- Remplir lisiblement en recto les 4 exemplaires originaux de la déclaration d'option en bleu, les signer et les retourner en préfecture,
- Copie de votre pièce d'identité française (carte nationale d'identité ou passeport (recto-verso),
- Photocopie de votre livret de famille (pages des parents et la page vous concernant),
- Attestation des parents certifiant qu'au 1^{er} janvier de l'année à laquelle le jeune atteint l'âge de 18 ans, celui-ci est domicilié à leur adresse,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (au nom d'un ou des 2 parents).

Ces pièces devront être accompagnées d'une photocopie, en un seul exemplaire, des documents suivants :

- votre attestation de recensement délivrée par la mairie du domicile (signée par le titulaire),
ou tout document émanant du Centre du Service National portant le numéro d'immatriculation qui vous aura été remis à l'issue de la journée de défense et de citoyenneté, par les autorités militaires.

Le modèle A, portant le cachet de la Préfecture, vous sera ensuite envoyé à l'adresse que vous aurez indiquée.

Un seul exemplaire sera transmis également par l'administration préfectorale :

- au Consulat Suisse à Lyon
- au Centre du Service National de Besançon (chargé de convoquer les personnes pour leur journée de défense et de citoyenneté).

Tout document incomplet, illisible ou non accompagné des pièces justificatives vous sera retourné et ne pourra être considéré comme une déclaration d'option.